

COORDONNATEUR.TRICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

DESCRIPTION DU POSTE

Le coordonnateur ou la coordonnatrice du développement local sera appelé.e à contribuer activement à la réalisation des orientations de la Municipalité par le biais de projets structurants dans des secteurs d'activités variés.

PRINCIPALES TÂCHES

- Contribuer à la bonification de l'offre à la population par le biais de projets d'amélioration des infrastructures et services, en collaboration avec l'équipe municipale, les organisations et instances locales, supralocales et régionales;
- Planifier, développer et réaliser des actions structurantes dans divers secteurs d'activités municipaux;
- Effectuer de la recherche de financement pour les initiatives sous sa responsabilité et l'arrimage à des programmes appropriés;
- Préparer des demandes de subvention et produire des redditions de comptes;
- Assurer la gestion budgétaire du département de développement local;
- Mener des opérations de communications associées à diverses actions et projets municipaux;
- Réaliser toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES

- Diplôme d'études universitaires de premier cycle en développement régional, en administration, ou une combinaison de formations et d'expériences jugée appropriée;
- Avoir travaillé un minimum de 4 années dans un ou des domaines professionnels pertinents;
- Posséder une expérience avérée en gestion de projet;
- Bonne capacité d'analyse des besoins du milieu;
- Connaissance du monde municipal (un atout).

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Polyvalence, sens de l'initiative;
- Gestion efficace des priorités, grande capacité d'organisation;
- Autonomie, aptitudes dans le domaine des communications.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste permanent à temps plein, 35 heures/semaine, du lundi au vendredi;
- Salaire en fonction de la convention collective en vigueur;
- Régime d'assurances collectives et REER collectif, vacances annuelles et congés mobiles/maladies;
- Entrée en poste prévue le 12 décembre 2022.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature à l'attention du directeur général, M. Benoît Cabot, au plus tard le 17 novembre 2022 à 16h00, par courriel à l'adresse dg@municipalitenouvelle.com ou en personne au bureau municipal au 470, rue Francoeur.